



Validité d'un bail en cas de divorce signé par un seul des 2 prop

Par **comapagnat**, le **06/02/2010** à **14:37**

Bonjour,

Dans le cas d'un divorce prononcé en juillet 2009 et en attente d'une liquidation d'un bien communautaire (immeuble locatif), l'époux peut-il seul établir un bail sans son ex épouse, elle aussi propriétaire?

Le bail est -il valide dans ce cas là? Merci d'avance pour votre réponse.